

Fiches Techniques Santé Sécurité

ImPath Chamber Cleaning Kit Catalogue #: 45004

FTSS

Clean 1 Clean 2 Clean 3

Société Pathcom Systems Corp

6759 Sierra Ct. Suite# L

Dublin, CA 94568

Téléphone 1-925-829-5500

Fax 1-925-829-5598

Adresse courriel <u>info@pathcomx.com</u>





CLEAN 1

Page 1 sur 6 Date de publication : 11/08/2012 Révision No: 1

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Produit: Nettoyage 1 N° de catalogue: PC741-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation conseillée : Nettoyant pour chambres du colorant à lamelle Pathcom

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FABRICANT ADRESSE COURRIEL PathCom Systems, Inc. info@pathcomx.com

6759 Sierra Ct. Ste#B Dublin, CA 94568

DISTRIBUTEUR

A. MENARINI Diagnostics France S.A.R.L.

3 - 5, rue du Jura BP 70511 94633 RUNGIS CEDEX FRANCE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél. 925-829-5500 (9 am-6 pm PST, M-F)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Dangers physiques et chimiques
Santé humaine
Non classé
Environement
Non classé
Non classé

Classification (1999/45/CEE) Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient ACIDE SULFURIQUE

Étiquette conforme à la norme (CE) No. 1272/2008



Mention d'avertissement Attention Corrosif

Déclaration(s) de danger

H303 Potentiellement dangereux si ingéré
H315 Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une irritation oculaire grave
H335 Peut entraîner une irritation respiratoire.

H 402 Toxique pour la vie aquatique

Déclaration de précaution(s)

P261 Éviter d'inhaler les poussières / fumées / gaz / brumes / vapeurs /

pulvérisations.

P305+ P351 + P338 EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer doucement avec de l'eau

pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et facile à enlever. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Aucune de ces consoles

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



CLEAN 1



Page 2 sur 6 Date de publication : 11/08/2012

ACIDE SULFURIQUE 5-10%

No CAS 7664-93-9 No EC: 231-639-5

Classification (CE 1272/2008) Classification (67/548/CEE)

Skin Irrit. 2; H315 Xi; R36/38

Le texte complet de toutes les phrases R et les phrases de risque figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation de brume de pulvérisation : Déplacer la personne à l'air frais et la garder au repos. Consulter un médecin si le malaise persiste. Si la respiration stoppe, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin !

Ingestion

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE DE FLUIDE À UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si le malaise persiste.

Contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Demander rapidement l'avis d'un médecin si les symptômes persistent après le lavage.

Contact oculaire

Laver immédiatement les yeux avec de l'eau tout en soulevant les paupières. S'assurer de retirer les lentilles de contact des yeux avant de les rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Demander l'avis d'un médecin et lui montrer ces consignes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation.

Peut entraîner une toux ou une légère irritation.

Ingestion

Peut causer de l'inconfort en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Un contact avec la peau peut entraîner une rougeur et une irritation.

Contact oculaire

Peut entraîner une irritation oculaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est à signaler.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour les matières environnantes.

5.2. Dangers particuliers entraînés par la substance ou le mélange

Produits de combustion dangereux

Stable en conditions normales.

Risques d'incendie et d'explosion inhabituels

Aucun

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures particulières de lutte contre l'incendie

Aucune procédure particulière de lutte contre l'incendie n'a été fournie.

Mesures de protection en cas d'incendie

Utiliser des équipements d'extinction d'incendie appropriés pour les matières environnantes.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de brume de pulvérisation et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser des gants de protection, lunettes et vêtements de protection appropriés. Pour la protection personnelle, reportez-vous à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



CLEAN 1



Page 3 sur 6 Date de publication : 11/08/2012

Ne pas laisser pénétrer dans les drains, les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber les fuites avec des matériaux absorbants appropriés. Rincer abondamment à l'eau pour nettoyer la zone de déversement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit à la section 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout déversement, contact avec la peau et les yeux. Une bonne hygiène personnelle est nécessaire. Se laver les mains et nettoyer les zones contaminées avec de l'eau et du savon avant de quitter le site de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

À conserver dans le conteneur d'origine. Conservez à température ambiante. Consulter l'étiquette du produit.

Classe de stockage : Consulter la fiche d'information du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les usages identifiés pour ce produit sont détaillés à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom Acide sulfurique

Limite d'exposition sur le lieu de travail

Au R.-U. - TWA de 8 heures : 0.3 mg/m3

B. LL. 15 min STEL : Non déterminé

R.-U. - 15 min. STEL: Non déterminé

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

Gants imperméables et lunettes de sécurité

Conditions de traitement

Prévoir une station de lavage des yeux.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate. Observer les limites d'exposition au travail et minimiser les risques d'inhalation des brumes.

Équipement respiratoire

Aucune recommandation spécifique, mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général dépasse les limites d'exposition professionnelle.

Protection pour les mains

Utiliser des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. La plupart des gants appropriés doivent être choisis en consultation avec le fournisseur de gants qui saura indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en nitrile sont recommandés, mais il faut alors rester conscient du fait que le liquide peut pénétrer les gants. Un changement fréquent est souhaitable.

Protection oculaire

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Autres mesures de protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter toute possibilité de contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL! Se laver les mains à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient humide ou contaminée. Retirer rapidement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème pour empêcher le dessèchement de la peau. En cours d'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection de la peau

Porter un tablier ou des vêtements de protection en cas de contact. Laver les articles contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence Liquide
Couleur Incolore
Odeur Inodore
pH Non déterminé
Solubilité soluble dans l'eau.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition
Non déterminés



CLEAN 1



Page 4 sur 6 Date de publication : 11/08/2012

Point de fusion (°C) Non déterminé Non déterminée Densité relative Densité de vapeur (air= 1) Non déterminée Pression de vapeur Non déterminée Non déterminé Taux d'évaporation Non déterminée Viscosité Valeur de solubilité (G/ 100G H2O@ 20°C) Non déterminée Température de décomposition (°C) Non déterminée Point d'éclair Sans objet Température d'auto-ignition (°C) Non déterminée Limite d'inflammabilité - Inférieure (%) Sans objet Limite d'inflammabilité - Supérieure (%) Sans objet Coefficient de partage

(N-octanol/eau) Non déterminé Propriétés explosives Sans objet

Propriétés oxydantes Ne répond pas aux critères des matières oxydantes

9.2. Autres informations

Aucune de ces consoles

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Il n'existe aucun risque de réactivité associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions de températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Alcalis forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Stable en conditions normales.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques Aucune information disponible

Toxicité aiguë orale (LD50) Non déterminée

Corrosion/irritation cutanée :

Test sur modèle de peau humaine Non déterminé

Lésions/irritation oculaires graves :

Irritation oculaire modérée Non déterminée

Sensibilisation respiratoire N'a pas entraîné de sensibilisation sur des animaux de laboratoire Sensibilisation cutanée N'a pas entraîné de sensibilisation sur des animaux de laboratoire

Mutagenèse des cellules germinales (In Vitro) : Pas d'effet mutagène observé lors du test d'Ames

Cancérogénicité Non déterminée
Toxicité pour la reproduction - la fécondité Non déterminée
Toxicité ciblée pour certains organes cibles -exposition unique :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Toxicité ciblée pour certains organes cibles -exposition répétée :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Danger d'aspiration Non déterminé

Inhalation

Potentiellement dangereux si inhalé. Entraîne une irritation des voies respiratoires

Ingestion

Potentiellement dangereux si ingéré.

Contact avec la peau



CLEAN 1



Page 5 sur 6 Date de publication : 11/08/2012

Peut être dangereux en cas d'absorption par la peau. Entraîne une irritation cutanée.

Contact oculaire

Entraîne une irritation oculaire grave.

Avertissements relatifs à la santé

Non déterminé

Voie d'entrée

Ingestion Contact cutané ou oculaire.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Écotoxicité Il n'existe pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons LC50 - Non déterminée

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Ce produit est prévu pour être facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation :

Le produit ne contient pas de substances susceptibles d'être bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité: Le produit est miscible dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Informations générales

Lors de la manutention des déchets, les consignes de sécurité s'appliquant à la manipulation du produit doivent être respectées.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des autorités locales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le produit n'est pas couvert par les règlements internationaux sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA,ADR/RID).

Transport routier, Notes
Pransport ferroviaire, Notes
Pransport marittime, Notes
Pransport aérien, Notes
Non classé
Non classé
Non classé
Non classé

14.1. Numéro ONU

Sans objet

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Sans objet

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement



CLEAN 1



Page 6 sur 6 Date de publication : 11/08/2012

Substance dangereuse pour l'environnement/polluante pour le milieu marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune de ces consoles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans obiet

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Code de pratique approuvé

Classification et étiquetage des substances et préparations dangereuses. Fiches de données de sécurité pour les Substances et préparations.

Notes d'orientation

Limites d'exposition sur le lieu de travail EH40.

Législation de l'Union européenne

Règlement (UE) n° 453/2010 du 20 mai 2010, Annexe II et Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 avec amendements. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 et le règlement (CE) n° 1488/94 ainsi que la Directive 76/769/CEE du Conseil et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, y compris leurs amendements.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations générales Seul le personnel formé doit utiliser ce matériel.

No SDS : Révision nº 1
Date: 11/08/2012

Phrases de risque complètes

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Déclarations de danger complètes

H303 Potentiellement dangereux si ingéré
H315 Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une irritation oculaire grave
H335 Peut entraîner une irritation respiratoire.

H402 Toxique pour la vie aquatique

Avis de non-responsabilité

Ces informations se rapportent uniquement au matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un autre matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans n'importe quel processus. Ces informations sont, à la connaissance de la société, précises et fiables à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentation n'est faite quant à leur précision, fiabilité ou exhaustivité. Il en va de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation de ces informations à son propre usage particulier.





CLEAN 2

Page 1 sur 6 Date de publication : 11/08/2012 Révision No: 1

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Produit: Nettoyage 2 N° de catalogue: PC741-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation conseillée : Nettoyage des chambres du colorant à lamelle Pathcom

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FABRICANT ADRESSE COURRIEL PathCom Systems, Inc. info@pathcomx.com

6759 Sierra Ct. Ste#B Dublin, CA 94568

DISTRIBUTEUR

A. MENARINI Diagnostics France S.A.R.L.

3 - 5, rue du Jura BP 70511 94633 RUNGIS CEDEX

FRANCE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél. 925-829-5500 (9 am-6 pm PST, M-F)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Dangers physiques et chimiques
Santé humaine
Non classé
Environement
Non classé
Non classé

Classification (1999/45/CEE) Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient permanganate de potassium

Étiquette conforme à la norme (CE) No. 1272/2008



Mention d'avertissement Attention

Déclaration(s) de danger

H303 Potentiellement dangereux si ingéré
H315 Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une irritation oculaire grave
H335 Peut entraîner une irritation respiratoire.

H402 Toxique pour la vie aquatique

Déclaration de précaution(s)

P261 Éviter d'inhaler les poussières / fumées / gaz/brumes / vapeurs /

pulvérisations.

P305+ P351 + P338 EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer doucement avec de l'eau

pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et facile à enlever. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Aucune de ces consoles

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



CLEAN 2



Page 2 sur 6 Date de publication : 11/08/2012

PERMANGANATE DE POTASSIUM <=2%

No CAS 7722-64-7 No EC: 231-760-3

Classification (CE 1272/2008) Classification (67/548/CEE)

Ox. Sol. 2 - H272 O;R8

Acute Tox. 4 - H302 Xn;R22

Aquatic Acute 1 - H400 N;R50/53

Aquatic Chronic 1 - H410

Le texte complet de toutes les phrases R et les phrases de risque figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation de brume de pulvérisation : Déplacer la personne à l'air frais et la garder au repos. Consulter un médecin si le malaise persiste. Si la respiration stoppe, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin!

Ingestion

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE DE FLUIDE À UNE PERSONNE INCONSCIENTE! Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si le malaise persiste.

Contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Demander rapidement l'avis d'un médecin si les symptômes persistent après le lavage.

Contact oculaire

Laver immédiatement les yeux avec de l'eau tout en soulevant les paupières. S'assurer de retirer les lentilles de contact des yeux avant de les rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Demander l'avis d'un médecin et lui montrer ces consignes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation.

Peut entraîner une toux ou une légère irritation.

Ingestion

Peut causer de l'inconfort en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Un contact avec la peau peut entraîner une rougeur et une irritation.

Contact oculaire

Peut entraîner une irritation oculaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est à signaler.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour les matières environnantes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Stable en conditions normales.

Risques d'incendie et d'explosion inhabituels

Aucun

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures particulières de lutte contre l'incendie

Aucune procédure particulière de lutte contre l'incendie n'a été fournie.

Mesures de protection en cas d'incendie

Utiliser des équipements d'extinction d'incendie appropriés pour les matières environnantes.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipements de protection et procédure d'urgence



CLEAN 2



Page 3 sur 6 Date de publication : 11/08/2012

Éviter l'inhalation de brume de pulvérisation et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser des gants de protection, lunettes et vêtements de protection appropriés. Pour la protection personnelle, reportez-vous à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les drains, les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber les fuites avec des matériaux absorbants appropriés. Rincer abondamment à l'eau pour nettoyer la zone de déversement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit à la section 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout déversement, contact avec la peau et les yeux. Une bonne hygiène personnelle est nécessaire. Se laver les mains et nettoyer les zones contaminées avec de l'eau et du savon avant de quitter le site de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

À conserver dans le conteneur d'origine. Conservez à température ambiante. Consulter l'étiquette du produit.

Classe de stockage: Consulter la fiche d'information du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les usages identifiés pour ce produit sont détaillés à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom permanganate de potassium

Limite d'exposition sur le lieu de travail Au R.-U. - TWA de 8 heures : Non déterminé

R.-U. - 15 min. STEL: Non déterminé

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

Gants imperméables et lunettes de sécurité

Conditions de traitement

Prévoir une station de lavage des yeux.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate. Observer les limites d'exposition au travail et minimiser les risques d'inhalation des brumes.

Équipement respiratoire

Aucune recommandation spécifique, mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général dépasse les limites d'exposition professionnelle.

Protection pour les mains

Utiliser des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. La plupart des gants appropriés doivent être choisis en consultation avec le fournisseur de gants qui saura indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en nitrile sont recommandés, mais il faut alors rester conscient du fait que le liquide peut pénétrer les gants. Un changement fréquent est souhaitable.

Protection oculaire

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Autres mesures de protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter toute possibilité de contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL! Se laver les mains à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient humide ou contaminée. Retirer rapidement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème pour empêcher le dessèchement de la peau. En cours d'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection de la peau

Porter un tablier ou des vêtements de protection en cas de contact. Laver les articles contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence Liquide
Couleur Violet foncé



CLEAN 2



Page 4 sur 6 Date de publication : 11/08/2012

Odeur Inodore nН Non déterminé Solubilité soluble dans l'eau. Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition Non déterminés Point de fusion (°C) Non déterminé Densité relative Non déterminée Non déterminée Densité de vapeur (air= 1) Pression de vapeur Non déterminée Taux d'évaporation Non déterminé Non déterminée Viscosité Valeur de solubilité (G/ 100G H2O@ 20°C) Non déterminée Température de décomposition (°C) Non déterminée Point d'éclair Sans objet Non déterminée

Température d'auto-ignition (°C) Limite d'inflammabilité - Inférieure (%) Limite d'inflammabilité - Supérieure (%)

Coefficient de partage (N-octanol/eau)

(N-octanol/eau) Non déterminé Propriétés explosives Sans objet

Propriétés oxydantes Ne répond pas aux critères des matières oxydantes

Sans objet

Sans objet

9.2. Autres informations

Aucune de ces consoles

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Il n'existe aucun risque de réactivité associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions de températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Alcalis forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Stable en conditions normales.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques Aucune information disponible

Toxicité aiguë orale (LD50) > 2000 mg/kg Rat

Corrosion/irritation cutanée :

Test sur modèle de peau humaine Non déterminé Lésions/irritation oculaires graves : Irritation oculaire modérée Non déterminée

Sensibilisation respiratoire

N'a pas entraîné de sensibilisation sur des animaux de laboratoire

Sensibilisation cutanée

N'a pas entraîné de sensibilisation sur des animaux de laboratoire

N'a pas entraîné de sensibilisation sur des animaux de laboratoire

Mutagenèse des cellules germinales (In Vitro) : Pas d'effet mutagène observé lors du test d'Ames

Cancérogénicité Non déterminée
Toxicité pour la reproduction - la fécondité Non déterminée
Toxicité ciblée pour certains organes cibles -exposition unique :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Toxicité ciblée pour certains organes cibles -exposition répétée :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Danger d'aspiration Non déterminé

Inhalation



CLEAN 2



Page 5 sur 6 Date de publication : 11/08/2012

Potentiellement dangereux si inhalé. Entraîne une irritation des voies respiratoires

Ingestion

Potentiellement dangereux si ingéré.

Contact avec la peau

Peut être dangereux en cas d'absorption par la peau. Entraîne une irritation cutanée.

Contact oculaire

Entraîne une irritation oculaire grave.

Avertissements relatifs à la santé

Non déterminé

Voie d'entrée

Ingestion Contact cutané ou oculaire.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Écotoxicité II n'existe pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë chez les poissons LC100 – 96 heures 0.69 mg/l Poecilia reticulata (Guppy)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Dégradabilité

Ce produit est prévu pour être facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Potentiel de bioaccumulation :

Le produit ne contient pas de substances susceptibles d'être bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets néfastes :

Non déterminé

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Informations générales

Lors de la manutention des déchets, les consignes de sécurité s'appliquant à la manipulation du produit doivent être respectées.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des autorités locales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le produit n'est pas couvert par les règlements internationaux sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA,ADR/RID).

Transport routier, Notes

Transport ferroviaire, Notes

Transport marittime, Notes

Non classé

Non classé

Transport aérien, Notes

Non classé

Non classé

14.1. Numéro ONU

Sans objet

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Sans objet

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet



CLEAN 2



Page 6 sur 6 Date de publication : 11/08/2012

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluante pour le milieu marin

No.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune de ces consoles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Code de pratique approuvé

Classification et étiquetage des substances et préparations dangereuses. Fiches de données de sécurité pour les Substances et préparations.

Notes d'orientation

Limites d'exposition sur le lieu de travail EH40.

Législation de l'Union européenne

Règlement (UE) n° 453/2010 du 20 mai 2010, Annexe II et Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 avec amendements. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CE) no 793/93 et le règlement (CE) n° 1488/94 ainsi que la Directive 76/769/CEE du Conseil et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, y compris leurs amendements.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations générales Seul le personnel formé doit utiliser ce matériel.

No SDS : Révision nº 1 Date: 11/08/2012

Phrases de risque complètes

R8 Un contact avec un matériau combustible peut provoquer un incendie.

R22 NOCIF EN CAS D'INGESTION

R52/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraı̂ner des effets adverses à long terme dans les

environnements aquatiques

Déclarations de danger complètes

H272 Peut intensifier un incendie ; oxydant

H302 Dangereux si ingéré.

H303 Potentiellement dangereux si ingéré
H315 Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une irritation oculaire grave
H335 Peut entraîner une irritation respiratoire.
H400 Très toxique pour la vie aquatique

H410 Très toxique pour la vie aquatique avec conséquences à long terme.

H402 Toxique pour la vie aquatique

H412 Toxique pour la vie aquatique avec conséquences à long terme.

Avis de non-responsabilité

Ces informations se rapportent uniquement au matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un autre matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans n'importe quel processus. Ces informations sont, à la connaissance de la société, précises et fiables à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentation n'est faite quant à leur précision, fiabilité ou exhaustivité. Il en va de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation de ces informations à son propre usage particulier.





CLEAN 3

Page 1 sur 6 Date de publication : 11/08/2012 Révision No: 1

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Produit : Nettoyage 3 N° de catalogue : PC741-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation conseillée : Nettoyage des chambres du colorant à lamelle Pathcom

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FABRICANT ADRESSE COURRIEL PathCom Systems, Inc. info@pathcomx.com 6759 Sierra Ct. Ste#B

Dublin, CA 94568

DISTRIBUTEUR

A. MENARINI Diagnostics France S.A.R.L.

3 - 5, rue du Jura BP 70511 94633 RUNGIS CEDEX FRANCE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél. 925-829-5500 (9 am-6 pm PST, M-F)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Dangers physiques et chimiques
Santé humaine
Non classé
Environement
Non classé
Non classé

Classification (1999/45/CEE) Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient ACIDE OXALIQUE

Étiquette conforme à la norme (CE) No. 1272/2008



Mention d'avertissement Attention

Déclaration(s) de danger

H302 + H312 Dangereux en cas d'ingestion ou de contact cutané

H314 Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.

Déclaration de précaution(s)

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / des

lunettes de protection / un masque de protection du visage

P305+ P351 + P338 EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et facile à enlever. Continuer à rincer. P302+352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : LAver à l'eau et au savon et rincer

abondamment.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Ne PAS induire de

vomissements.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin

en cas de malaise



CLEAN 3



Page 2 sur 6 Date de publication: 11/08/2012

2.3. Autres dangers

Aucune de ces consoles

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

ACIDE OXALIQUE

No CAS 6153-56-6 No EC: 205-634-3

Classification (CE 1272/2008) Classification (67/548/CEE)

Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H312 Eye Dam. 1 H318

Xn; R21/22

Le texte complet de toutes les phrases R et les phrases de risque figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation de brume de pulvérisation : Déplacer la personne à l'air frais et la garder au repos. Consulter un médecin si le malaise persiste. Si la respiration stoppe, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin!

Ingestion

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE DE FLUIDE À UNE PERSONNE INCONSCIENTE! Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si le malaise persiste.

Contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Demander rapidement l'avis d'un médecin si les symptômes persistent après le lavage.

Contact oculaire

Laver immédiatement les yeux avec de l'eau tout en soulevant les paupières. S'assurer de retirer les lentilles de contact des yeux avant de les rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Demander l'avis d'un médecin et lui montrer ces consignes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une toux ou une légère irritation.

Ingestion

Peut causer de l'inconfort en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Un contact avec la peau peut entraîner une rougeur et une irritation.

Contact oculaire

Peut entraîner une irritation oculaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est à signaler.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour les matières environnantes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Stable en conditions normales.

Risques d'incendie et d'explosion inhabituels

Aucun

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures particulières de lutte contre l'incendie

Aucune procédure particulière de lutte contre l'incendie n'a été fournie.

Mesures de protection en cas d'incendie

Utiliser des équipements d'extinction d'incendie appropriés pour les matières environnantes.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE



CLEAN 3



Page 3 sur 6 Date de publication : 11/08/2012

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de brume de pulvérisation et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser des gants de protection, lunettes et vêtements de protection appropriés. Pour la protection personnelle, reportez-vous à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnementce

Ne pas laisser pénétrer dans les drains, les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber les fuites avec des matériaux absorbants appropriés. Rincer abondamment à l'eau pour nettoyer la zone de déversement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit à la section 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout déversement, contact avec la peau et les yeux. Une bonne hygiène personnelle est nécessaire. Se laver les mains et nettoyer les zones contaminées avec de l'eau et du savon avant de quitter le site de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

À conserver dans le conteneur d'origine. Conservez à température ambiante. Consulter l'étiquette du produit.

Classe de stockage : Consulter la fiche d'information du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les usages identifiés pour ce produit sont détaillés à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom Acide oxylatique

Limite d'exposition sur le lieu de travail Au R.-U. - TWA de 8 heures : 1mg/m3 R.-U. - 15 min. STEL: 2mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

Gants imperméables et lunettes de sécurité

Conditions de traitement

Prévoir une station de lavage des yeux.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate. Observer les limites d'exposition au travail et minimiser les risques d'inhalation des brumes.

Équipement respiratoire

Aucune recommandation spécifique, mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général dépasse les limites d'exposition professionnelle.

Protection pour les mains

Utiliser des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. La plupart des gants appropriés doivent être choisis en consultation avec le fournisseur de gants qui saura indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en nitrile sont recommandés, mais il faut alors rester conscient du fait que le liquide peut pénétrer les gants. Un changement fréquent est souhaitable.

Protection oculaire

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Autres mesures de protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter toute possibilité de contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL! Se laver les mains à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient humide ou contaminée. Retirer rapidement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème pour empêcher le dessèchement de la peau. En cours d'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection de la peau

Porter un tablier ou des vêtements de protection en cas de contact. Laver les articles contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



CLEAN 3



Page 4 sur 6 Date de publication : 11/08/2012

Sans objet

Sans objet

Non déterminé

Apparence Liquide Couleur Incolore Odeur Inodore рΗ Non déterminé soluble dans l'eau. Solubilité Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition Non déterminés Point de fusion (°C) Non déterminé Densité relative Non déterminée Densité de vapeur (air= 1) Non déterminée Non déterminée Pression de vapeur Taux d'évaporation Non déterminé Non déterminée Viscosité Valeur de solubilité (G/ 100G H20@ 20°C) Non déterminée Température de décomposition (°C) Non déterminée Point d'éclair Sans objet Non déterminée Température d'auto-ignition (°C) Limite d'inflammabilité - Inférieure (%)

Limite d'inflammabilité - Supérieure (%) Coefficient de partage (N-octanol/eau)

Propriétés explosives Propriétés oxydantes

Sans objet

Ne répond pas aux critères des matières oxydantes

9.2. Autres informations

Aucune de ces consoles

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Il n'existe aucun risque de réactivité associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions de températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Alcalis forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Stable en conditions normales.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques Aucune information disponible

Toxicité aiguë orale (LD50) > 2000 mg/kg Rat Corrosion/irritation cutanée : Test sur modèle de peau humaine Non déterminé

Lésions/irritation oculaires graves :

Irritation oculaire modérée Non déterminée

Sensibilisation respiratoire N'a pas entraîné de sensibilisation sur des animaux de laboratoire Sensibilisation cutanée N'a pas entraîné de sensibilisation sur des animaux de laboratoire

Mutagenèse des cellules germinales (In Vitro) : Pas d'effet mutagène observé lors du test d'Ames

Cancérogénicité Non déterminée Toxicité pour la reproduction - la fécondité Non déterminée Toxicité ciblée pour certains organes cibles -exposition unique :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Toxicité ciblée pour certains organes cibles -exposition répétée :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée



CLEAN 3



Page 5 sur 6 Date de publication : 11/08/2012

Danger d'aspiration Non déterminé

Inhalation

Potentiellement dangereux si inhalé. Entraîne une irritation des voies respiratoires

Ingestion

Potentiellement dangereux si ingéré.

Contact avec la peau

Peut être dangereux en cas d'absorption par la peau. Entraîne une irritation cutanée.

Contact oculaire

Entraîne une irritation oculaire grave.

Avertissements relatifs à la santé

Non déterminé

Voie d'entrée

Ingestion Contact cutané ou oculaire.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Écotoxicité Il n'existe pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons LC50 - 4000 mg/L 24h

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Ce produit est prévu pour être facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation :

Le produit ne contient pas de substances susceptibles d'être bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Informations générales

Lors de la manutention des déchets, les consignes de sécurité s'appliquant à la manipulation du produit doivent être respectées.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des autorités locales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le produit n'est pas couvert par les règlements internationaux sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG,

IATA, ADR/RID).

Transport routier, Notes
Transport ferroviaire, Notes
Non classé
Transport marittime, Notes
Non classé
Transport aérien, Notes
Non classé
Non classé

14.1. Numéro ONU

Sans objet

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Sans objet

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet



CLEAN 3



Page 6 sur 6 Date de publication : 11/08/2012

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluante pour le milieu marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune de ces consoles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Code de pratique approuvé

Classification et étiquetage des substances et préparations dangereuses. Fiches de données de sécurité pour les Substances et préparations.

Notes d'orientation

Limites d'exposition sur le lieu de travail EH40.

Législation de l'Union européenne

Règlement (UE) n° 453/2010 du 20 mai 2010, Annexe II et Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 avec amendements. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 et le règlement (CE) n° 1488/94 ainsi que la Directive 76/769/CEE du Conseil et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, y compris leurs amendements.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations générales Seul le personnel formé doit utiliser ce matériel.

 No SDS :
 Révision nº 1

 Date:
 11/08/2012

Phrases de risque complètes

R21/22 Un contact avec un matériau combustible peut provoquer un incendie.

Déclarations de danger complètes

H302 Dangereux si ingéré.

H312 Dangereux en cas de contact avec la peau

H314 Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

Avis de non-responsabilité

Ces informations se rapportent uniquement au matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un autre matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans n'importe quel processus. Ces informations sont, à la connaissance de la société, précises et fiables à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentation n'est faite quant à leur précision, fiabilité ou exhaustivité. Il en va de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation de ces informations à son propre usage particulier.

